



## CONVENTION DE DONATION/SPONSORING



Le présent document a pour objet de fixer le cadre dans lequel s'inscrira la convention conclue entre:

l'ONG Uirtus, sise au Rond-Point Eglise, Niamey, Niger désignée ci-après par "ONG ",

Et

Société : .....

Adresse : .....

Tel:..... Mob: ..... Email:.....

Ci-après désignée par la "SOCIETE".

### ARTICLE 1 : Objet de la convention

Cette convention vise à établir le cadre de collaboration entre l'ONG et la SOCIETE en vue de soutenir financièrement ou matériellement l'International Student Forum, édition 2024 (ISF'24).

### ARTICLE 2 : Engagement de soutien

La SOCIETE s'engage à fournir un soutien financier ou matériel conformément aux besoins définis pour l'événement mentionné dans le dossier de sponsoring.

### ARTICLE 3 : Responsabilités des parties

L'ONG s'engage à utiliser les fonds ou les ressources matérielles fournies par la SOCIETE de manière transparente et efficace pour l'organisation de l'événement. La société s'engage à respecter les modalités de soutien convenues et à fournir toute assistance nécessaire à la réussite de l'événement.

### ARTICLE 4 : Communication et visibilité

Les deux parties conviennent de collaborer pour assurer une visibilité appropriée de la SOCIETE lors de l'événement, conformément aux accords convenus.

La SOCIETE autorise l'utilisation de son nom et de son logo dans les supports de communication relatifs à l'événement, sous réserve de l'approbation préalable de la SOCIETE.

### ARTICLE 5 : Rapport de suivi

Après l'événement, l'ONG s'engage à fournir à la SOCIETE un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds ou des ressources matérielles et sur les résultats obtenus lors de l'événement.

### ARTICLE 6 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements pris dans le cadre de cette convention, l'autre partie se réserve le droit de résilier la convention après notification écrite.

### ARTICLE 7 : Modifications

Les articles de la présente convention pourront être amendés ou modifiés par consentement des deux parties contractantes.

### ARTICLE 8 : Confidentialité

Les termes de cette convention sont confidentiels et les deux parties s'engagent à ne pas révéler leur contenu à des tiers.

Pour ONG Uirtus

Pour la SOCIETE

Le Président du Comité d'Organisation

Le/La Directeur(trice) Général(e)



Mr. Ridha REJEB, PhD

Mme/Mr.

Date \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_